



Vente de biens d'une personne sous curatelle renforcée

Par **tytgat**, le **01/10/2008** à **09:19**

les enfants peuvent-ils vendre les biens meubles et voiture (pas d'immobilier) d'une personne majeure (leur mère) en attente de curatelle renforcée avec son accord signé devant témoin, car obligation de libérer l'appartement ou elle était locataire étant désormais placée en maison de retraite. la demande de curatelle est en cours depuis 1 mois mais pas de nouvelle. Merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **05/10/2008** à **00:00**

La curatelle n'est pas la possibilité de faire à la place du majeur protégé, mais de l'assister dans ses actes
Si la Mère est d'accord sur tout cela, je ne vois aucun problème? mais le curateur ne peut pas signer à sa place..

Par **tytgat**, le **05/10/2008** à **15:57**

MERCI BEAUCOUP POUR VOTRE REPONSE